

Belgium-Liège: Laboratory, optical and precision equipments (excl. glasses)

OJ S 97/2017 20/05/2017

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre de recherche de la métallurgie ASBL

Postal address: Domaine universitaire Sart-Tilman, B57, Allée de l'Innovation 1

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Sébastien Le Craz

E-mail: sebastien.lecraz@crmgroup.be

Fax: +32 42546464

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: Centre de recherche

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Système robotisé 3D Coater — Wet Coater.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

NUTS code BE33 Prov. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Fourniture d'un système robotisé pour l'application de revêtements à partir de produits liquides

sur pièces en trois dimensions.

L'adjudicataire devra procéder à la formation du personnel du CRM à l'utilisation du système robotisé. Il fournira également une documentation détaillée sur le système.

En outre, il devra garantir le système livré et en assurer la maintenance.

Enfin, il devra garantir la livraison des consommables, ainsi que d'éventuelles pièces de rechange.

II.1.6. CPV code(s)

38000000 Laboratory, optical and precision equipments (excl. glasses)

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir CSC.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir CSC.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Droit d'accès:

En cas de groupement sans personnalité juridique (anciennement association momentanée), chaque soumissionnaire, membre du groupement sans personnalité juridique, doit satisfaire individuellement à ces conditions de sélection en matière de droit d'accès et en fournir individuellement la preuve.

Seuls les soumissionnaires ne se trouvant pas dans un des cas d'exclusion de l'accès au marché visés par l'article 20 de la loi du 15.6.2006 et l'article 61, § 1^{er}, de l'AR du 15.7.2011 peuvent avoir accès au présent marché.

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

À cette fin, le soumissionnaire fournira en annexe de son offre une copie d'un extrait récent (moins de 6 mois avant la date ultime de remise des offres) de son casier judiciaire attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour:

1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal;

2° corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal;

3° fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;

4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;

5° avoir occupé, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11.2.2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique

Le soumissionnaire étranger joint à son offre le document équivalent dans son pays d'origine. Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

b) Causes d'exclusion:

En cas de groupement sans personnalité juridique (anciennement association momentanée), chaque soumissionnaire, membre du groupement sans personnalité juridique, doit satisfaire individuellement à ces conditions de sélection en matière de causes d'exclusion et en fournir individuellement la preuve.

1. Le soumissionnaire ne peut se trouver en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales (art. 61, § 2, 1°, AR 15.7.2011).

2. Le soumissionnaire ne peut avoir fait l'aveu de sa faillite ou avoir fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales (art. 61, § 2, 2°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation émanant du tribunal de commerce territorialement compétent au regard de son siège social, aux termes de laquelle le greffier du tribunal certifie que le soumissionnaire n'a pas été déclaré en faillite ou dans une situation analogue, ni n'a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure analogue.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par une autorité compétente et dont il résulte qu'il ne se trouve pas en état de faillite ou dans une situation analogue, ni n'a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure analogue, selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

3. Le soumissionnaire ne peut avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle (art. 61, § 2, 3°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

La situation du soumissionnaire sera vérifiée à l'aide de l'extrait de casier judiciaire fourni dans le cadre du droit d'accès au marché.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique

La situation du soumissionnaire sera vérifiée à l'aide du document équivalent à l'extrait de casier judiciaire fourni dans le cadre du droit d'accès au marché.

4. Le soumissionnaire ne peut avoir commis de faute grave en matière professionnelle (art. 61, § 2, 4°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique et pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire ne doit joindre aucun document à son offre aux fins de vérifier cette cause d'exclusion.

Conformément à l'article 61, § 3, 3°, AR 15.7.2011, la preuve que le soumissionnaire ne se trouve pas dans ce cas d'exclusion sera apportée par tout moyen dont le pouvoir adjudicateur pourra justifier.

5. Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale (art. 61, § 2, 5°, et art. 62, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

Le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la sécurité sociale belge joint à son offre une attestation émanant de l'ONSS (et munie du cachet sec de l'ONSS) dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale jusqu'à l'avant-dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de réception des offres.

L'attestation est demandée sur le site web de l'ONSS (<http://onssrszls.be/fr/attests/43/attestation-marches-publics>).

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale belge, il transmet au PA une attestation délivrée par l'ONSS qui atteste de ce fait.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé au paragraphe précédent, joint à son offre une attestation de moins de 6 mois délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale de son pays, il transmet au PA une attestation délivrée par l'organisme compétent en la matière qui atteste de ce fait.

Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

6. Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 61, § 2, 6°, et 63, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation émanant du SPF Finances établissant que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales à son égard. À cette fin, le soumissionnaire produit le «bilan fiscal» qu'il peut obtenir auprès de l'Administration générale de la perception et du recouvrement (SPF Finances). Il en fait la demande par e-mail (telemarc@minfin.fed.be) en indiquant le nom de la société, son numéro d'entreprise, l'adresse de son siège social, le numéro de référence du marché public et la langue de l'attestation (français).

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par une autorité compétente et

dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

7. Le soumissionnaire ne peut s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigibles en application du présent article et ne peut s'abstenir de fournir ces renseignements, sans préjudice de l'application éventuelle de l'article 59 de l'AR 15.7.2011 (art. 61, § 2, 7°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique et pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire ne doit joindre aucun document à son offre aux fins de vérifier cette cause d'exclusion.

Conformément à l'article 61, § 3, 3°, AR 15.7.2011, la preuve que le soumissionnaire ne se trouve pas dans ce cas d'exclusion sera apportée par tout moyen dont le pouvoir adjudicateur pourra justifier.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit établir sa capacité économique et financière à exécuter le présent marché public (art. 58 et 67, AR 15.7.2011). À cette fin, il joint à son offre une déclaration sur l'honneur, dûment signée, attestant du chiffre d'affaires global de la société, ainsi que du chiffre d'affaires propre à la fourniture de systèmes robotisés de pulvérisation, pour les 3 derniers exercices (2013, 2014 et 2015). Il peut utiliser le formulaire figurant en annexe n°5 du cahier spécial des charges.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le chiffre d'affaires spécifique doit atteindre la valeur moyenne annuelle de 2 000 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire doit établir sa capacité technique et professionnelle à exécuter le présent marché public (art. 58 et 70, AR 15.7.2011). À cette fin, il joint à son offre une liste de références réalisées au cours de 3 dernières années par rapport à la date de publication de l'avis de marché, indiquant le montant, la date et l'identité du destinataire (public ou privé) de la commande. Les références doivent être accompagnées de certificats de bonne exécution. Le soumissionnaire peut utiliser le formulaire figurant en annexe n° 6 du cahier spécial des charges.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins 3 références d'un montant de minimum 200 000 EUR HTVA, portant sur la livraison d'un ou de plusieurs sprays à bol tournant électrostatique, auprès de clients industriels.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

Centre de Recherche de la Métallurgie ASBL -n° 2016-MP-CRM-1-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 7.7.2017 - 12:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.7.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 10.7.2017 - 11:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: Marché FEDER — RW — 3D COATER. 3DCOATER_1-CRM (outil wet coater 3D) et «Fourniture d'un système robotisé pour l'application de revêtements à partir de produits liquides sur pièces en trois dimensions» (645).

VI.3. Additional information

Attention: des visites obligatoires sont organisées. Voir CSC.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de première instance de Liège

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.5.2017